



Berne, 28 février 2019

**66e Assemblée générale de l'ACS, 24 mai 2019; affaires statutaires,
point 5. Fixation des cotisations pour 2020: proposition d'augmentation**

Remarques générales

L'ACS affiche annuellement un déficit structurel de 200'000.- francs. Les fonds propres ont par ailleurs diminué ces dernières années pour atteindre 589'150 francs, ce qui correspond aujourd'hui à un tiers du chiffre d'affaires annuel. Afin que l'association puisse à l'avenir également poursuivre efficacement son travail politique et son engagement en faveur des communes, des mesures à court terme doivent être prises. Lors de sa séance du 21 février 2018, le Comité a déjà pris la décision de principe d'augmenter la cotisation des membres afin de répondre à ces problèmes financiers structurels. La proposition ci-dessous fait suite à cette décision.

Augmentation des cotisations des membres

Grâce à l'ACS, les communes ont un partenaire fiable à leurs côtés, qui s'engagent à défendre leurs intérêts à l'échelle nationale. Au cours des dernières années, l'ACS s'est engagée de manière conséquente et avec succès afin que la marge de manœuvre des communes en matière de conception et d'innovation ne soit pas encore davantage limitée et que leurs préoccupations soient prises en compte de manière appropriée dans le cadre d'importants projets fédéraux. Par le biais du magazine d'information «Commune Suisse», l'association édite une publication unique à l'échelle suisse et qui aborde toute la diversité des thèmes liés à l'échelon communal. Afin que l'ACS puisse, à l'avenir également, poursuivre son travail politique dans l'intérêt des communes, une augmentation de ses moyens financiers est indispensable.

Dans le cadre d'une évaluation globale de la situation financière, le Comité propose, suite à une décision prise le 28 février 2019, d'augmenter la cotisation des membres de 20%. Sur la base actuelle de l'effectif des membres, cette augmentation entraîne des recettes supplémentaires de l'ordre de 212'420.- francs (voir annexe). Cela permet, d'une part, de compenser le déficit structurel annuel de l'association. Des mesures supplémentaires au niveau opérationnel doivent, d'autre part, permettre d'alimenter modérément les réserves financières de l'association qui ont fortement diminué ces dernières années.

Proposition à l'Assemblée générale:

Le Comité de l'ACS propose à l'Assemblée générale du 24 mai 2019 une augmentation de 20% des cotisations des membres en 2020.

Annexe

Cotisations des membres de l'ACS en 2020 après une hausse de 20%

Nombre d'habitants	Cotisation annuelle jusqu'ici	Recettes par catégorie de taille	Nombre de membres état 01.01.2019	Cotisation annuelle 2020 (plus 20%)	Recettes par catégorie de taille
1 — 200	CHF 100,00	CHF 4 200,00	42	CHF 120,00	CHF 5 040,00
201 — 500	CHF 150,00	CHF 22 500,00	150	CHF 180,00	CHF 27 000,00
501 — 1000	CHF 200,00	CHF 54 600,00	273	CHF 240,00	CHF 65 520,00
1001 — 1500	CHF 300,00	CHF 69 600,00	232	CHF 360,00	CHF 83 520,00
1501 — 2000	CHF 400,00	CHF 63 200,00	158	CHF 480,00	CHF 75 840,00
2001 — 3000	CHF 500,00	CHF 107 500,00	215	CHF 600,00	CHF 129 000,00
3001 — 4000	CHF 700,00	CHF 90 300,00	129	CHF 840,00	CHF 108 360,00
4001 — 5000	CHF 1 000,00	CHF 103 000,00	103	CHF 1 200,00	CHF 123 600,00
5001 — 6000	CHF 1 300,00	CHF 75 400,00	58	CHF 1 560,00	CHF 90 480,00
6001 — 7000	CHF 1 600,00	CHF 68 800,00	43	CHF 1 920,00	CHF 82 560,00
7001 — 8000	CHF 1 800,00	CHF 46 800,00	26	CHF 2 160,00	CHF 56 160,00
8001 — 9000	CHF 2 000,00	CHF 58 000,00	29	CHF 2 400,00	CHF 69 600,00
9001 — 10000	CHF 2 200,00	CHF 46 200,00	21	CHF 2 640,00	CHF 55 440,00
Plus de 10000	CHF 2 400,00	CHF 252 000,00	105	CHF 2 880,00	CHF 302 400,00
	Total	CHF 1 062 100,00	1584	Total	CHF 1 274 520,00